ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 88507

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'allongement des délais de présentation des candidats à l'examen du permis de conduire. Selon une étude menée par l'Union nationale des indépendants de la conduite (UNIC), 4 millions de candidats attendent une place d'examen, alors que l'État ne propose que 2,7 millions de places. Ces délais exagérés créent des tensions très fortes au sein des écoles de conduite. Certains candidats ont en effet besoin du permis de conduire pour trouver un emploi et les conflits engendrés par cette attente pèsent lourdement sur les moniteurs. La réforme en cours du permis de conduire ne mentionne pourtant pas cette problématique bien réelle, alors que le comité interministériel l'avait prôné en janvier 2009. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de remédier à cette situation en permettant de réduire les délais de présentation des candidats à l'examen du permis de conduire.

Texte de la réponse

La réforme du permis de conduire engagée depuis le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009, présidé par le Premier ministre, comprend seize mesures et répond à trois objectifs : un permis moins long à obtenir, un permis financièrement plus accessible et enfin un permis plus sûr en termes de sécurité routière. Les mesures arrêtées par le Gouvernement ont fait l'objet de la publication de deux décrets et huit arrêtés et sont largement déjà mises en oeuvre. Ainsi, pour atteindre le premier objectif d'un permis moins long, il a été décidé de réduire les délais d'attente en offrant davantage de places d'examen. Cette offre s'appuie tout d'abord sur le recrutement de 55 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : 35 agents sont opérationnels depuis décembre 2009 et 20 le seront en novembre 2010. Dans l'intervalle, pour réduire de manière significative les délais que peuvent subir des candidats en attente d'être présentés à l'examen après un premier échec, il a été décidé de mettre en place des examens supplémentaires, basés sur le volontariat des inspecteurs pour travailler le samedi ou sur leurs jours de récupération. Ce sont ainsi 43 133 examens supplémentaires qui ont été organisés pour l'année 2009. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2010 afin de prendre en compte les examens annulés dus aux aléas climatiques de cet hiver et répondre à la demande de places d'examens des écoles de conduite. Ainsi, ce sont 29 000 examens supplémentaires qui ont été réalisés sur les 8 premiers mois de l'année 2010. Par ailleurs, la pratique de la conduite accompagnée est désormais ouverte à toute personne en formation à la conduite, y compris aux candidats qui ont débuté une formation traditionnelle et qui ont déjà passé l'épreuve pratique du permis de conduire. Cette formule d'apprentissage dite conduite supervisée permet ainsi à l'élève d'acquérir une réelle expérience de conduite avec pour conséquence une augmentation de ses chances de réussite à l'examen. Enfin, outre ces mesures d'organisation, il convient de rappeler qu'il est essentiel que les écoles de conduite dispensent une formation complète et présentent des candidats dont la formation est achevée afin qu'ils aient de fortes chances de succès à leur examen. Cette formation doit conduire à un meilleur taux de réussite à l'épreuve pratique, et donc à des délais de passage à l'examen plus courts. À ce jour, dans le département de Saône-et-Loire, les délais de présentation entre deux épreuves pratiques s'élèvent en moyenne à un peu moins de deux mois. Au niveau national, l'étude menée par

l'Union nationale des indépendants de la conduite (UNIC) surestime très largement les besoins en places d'examen. Il convient en effet de mettre en regard le nombre de jeunes atteignant l'âge de 18 ans chaque année, autour de 750 000, avec le nombre de permis B délivrés, environ 740 000 par an. Sachant qu'une petite partie de la classe d'âge ne souhaite pas passer son permis, c'est donc bien chaque année l'ensemble des personnes inscrites dans une formation à la conduite qui obtient le permis de conduire. Dans ces conditions, il n'y a certainement pas 4 millions de candidats en attente d'une place d'examen. Pour mieux cerner la réalité des délais d'attente des candidats, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a été saisi d'une demande d'enquête de terrain. Celle-ci est en cours sur un échantillon représentatif de sites.

Données clés

Auteur : M. Didier Mathus
Circonscription : Saône-et-Loire (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88507
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9930
Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12519